

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1 Plan de zonage nord

Echelle : 1/2 250ème

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal  
du 16 décembre 2015

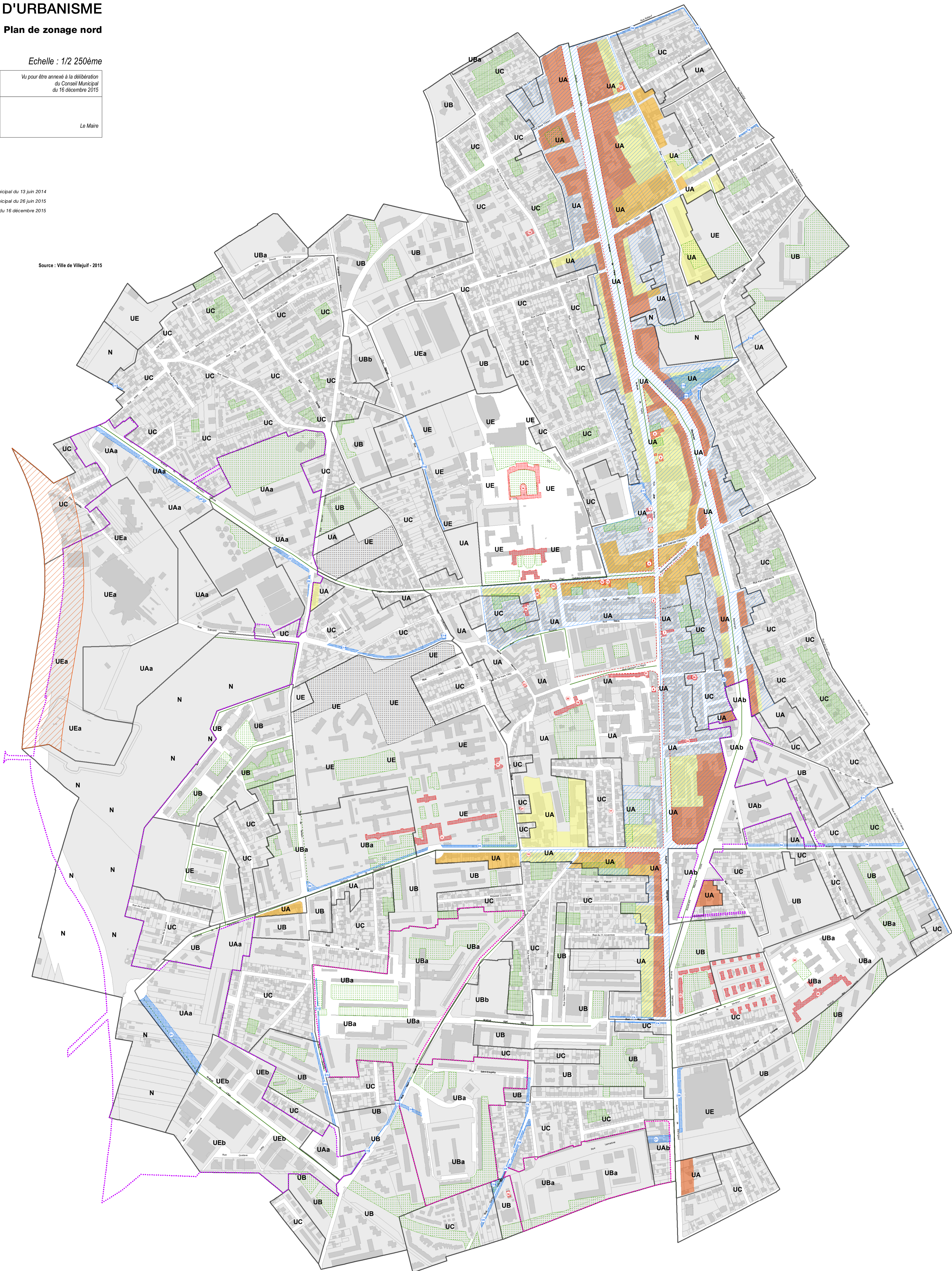
Le Maire

PLU prescrit par délibération du Conseil Municipal du 13 juin 2014  
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2015  
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2015



Source : Ville de Villejuif - 2015

0 50 100 200 m



- ⋯ Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
  - Bande de vigilance de 100m depuis l'axe de l'autoroute A6
  - Limite de ZAC
  - Bâtiment remarquable
  - Cœur d'îlot
  - Parc
  - Alignement d'arbres à créer
  - Alignement d'arbres à protéger
  - Cimetière
  - Emplacement réservé
  - Linéaire commercial et artisanal à protéger
  - Secteur de mixité sociale
- Périmètre dans lequel un dépassement de hauteur est autorisé à...**
- 15m
  - 18m
  - 21m

**Zonage réglementaire**

- zone UA : zone d'habitat dense caractérisée par une mixité fonctionnelle (dont les secteurs UAa et UAb en périmètre de ZAC).
- zone UB : zone à vocation mixte dédiée principalement aux tissus en mutation et faisant l'objet de projets urbains (dont les secteurs UBa et UBb, correspondant aux secteurs de projet).
- zone UC : zone spécifique aux quartiers pavillonnaires, à dominante résidentielle.
- zone UE : zone dédiée principalement aux tissus commerciaux et artisanaux, ainsi qu'aux services publics et d'intérêt collectif (notamment les grands établissements hospitaliers) dont les secteurs UEa (secteur à dominante d'activités et de recherche, comprenant des équipements et de l'habitat pour l'hébergement de publics spécifiques liés à ces activités (chercheurs, enseignants, étudiants, familles, etc.)) et UEb (secteur couvrant le parc d'activité de l'Epi d'Or compris dans le périmètre de la ZAC Campus Grand Parc et le futur boulevard de l'étudiant).
- zone N : zone N : zone correspondant aux secteurs d'espaces verts et de loisirs du territoire.